

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 22 mars 2010

Nombre de membres en exercice: 19

Présents : 15 Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Ghislaine BEAUNIEUX, Marie Christine MARIE, Philippe LAMY, Dominique LOSAY, Frédéric MARCO, Suzanne FAELCHLIN, Elizabeth MARIE, Gilles CHAPELIERE, Romain HEAUME, Denise LETUPPE, Patrick ALLIET, Patricia ROSALIE

Votants : 18 Yves LESIEUX donne pouvoir à Michel CENARD, Odile AUFFRAY donne pouvoir à Suzanne FAELCHLIN, Catherine VAUTIER donne pouvoir à Philippe LAMY

Secrétaire de séance : P. ROSALIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Institution de l'Indemnité d'exercice des missions de préfecture pour un adjoint technique 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2010.
- Création de deux adresses sur la commune : 37 boulevard Paul Doumer et 3 boulevard Maritime.
- Approbation de la convention relative aux travaux des communes sur le domaine public routier départemental avec le Conseil général du Calvados concernant l'aménagement de la place Georges Clémenceau.

Les membres du conseil municipal l'y autorisent à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Gilles CHAPELIERE, conseiller municipal à 18h45.

I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Communications :

Monsieur le Maire informe des décisions prises sur délégations du Conseil Municipal :

- Exercice du droit de préemption et délégation de ce droit à l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur la parcelle cadastrée AC 136 située 9, boulevard Carnot dans le cadre d'une DIA datée du 3/02/2010.
- Audit en assurances suite à renouvellement de marché : Sté ARIMA CONSULTANT - TREGUEUX pour un montant de 2 500€ HT.
- Fourniture et pose des équipements constituant le plateau multisports : REFLEX ENVIRONNEMENT – EGUILLES (13) pour un montant de 19 750€HT.
- Réalisation de la plate-forme en vue de l'installation du plateau multisports : Ste LETELLIER – DOUVRES LA DELIVRANDE pour un montant de 10 701,60€ HT.
- Fourniture et livraison produits d'essuyage : Sté IRIS (Atelier protégé) – PERIGNY pour un montant de 500€/an sur 4 ans.
- Fourniture et livraison produits d'essuyage : Sté RAYNAUD - LISIEUX pour une enveloppe comprise entre 5 500€ et 7 500€ HT/an sur 4 ans.
- Fourniture et livraison produits d'entretien : Sté CHENU – ST MALO pour une enveloppe comprise entre 6 000€ et 8 000€ HT/an sur 4 ans.

- Fourniture et livraison petits matériels d'entretien, broseries, arts ménagers : Groupe P. LEGOFF – PONT AUDEMER pour une enveloppe comprise entre 4 500€ et 6 500€ HT/an sur 4 ans.
- Location gérance matériels informatiques Ecoles et Mairie : Sté BSI – Verson pour un montant de 6 048€ HT/an sur 3 ans
- Location gérance de matériels photocopieurs Ecoles et Mairie : Sté BSI – Verson pour un montant de 3 571,50€ HT/an sur 5 ans.

Monsieur le Maire informe également que le comité syndical du SIGAZ, réuni le 8 février dernier, s'est prononcé en faveur de l'adhésion des communes d'AIRAN et de BONNEBOSQ, 105è et 106è communes adhérentes du SIGAZ. Distribution aux conseillers municipaux de la synthèse du rapport de contrôle 2008.

III) **Budget COMMUNE : approbation du compte administratif 2009**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Maire, le Compte administratif 2009 :

Dépenses de fonctionnement : 2 111 687,88 Euros

Recettes de fonctionnement : 2 302 630,86 Euros

Soit un excédent de fonctionnement : 190 942,98 Euros

Dépenses d'Investissement : 339 129,27 Euros

Recettes d'investissement : 408 050,98 Euros

Soit un excédent d'Investissement : 68 921,71 Euros

IV) **Budget COMMUNE : approbation du compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal constate sa conformité au Compte administratif et l'adopte à l'unanimité.

V) **Budget COMMUNE : affectation des résultats 2009**

Suite à l'adoption du compte administratif 2009, il a été constaté le résultat de clôture présenté ci-dessous. Il s'agit par cette délibération de les intégrer dans le cadre du budget de l'année 2010.

	Résultats 2009	Affectation au BP 2010
Fonctionnement	+ 190 942,98€	Compte 1068 en recettes d'Investissement
Investissement	- 26 682,63€	Chapitre 001 en dépenses d'investissement

Vote à l'unanimité.

VI) **Budget COMMUNE : vote des taux des trois taxes locales 2010**

Afin de couvrir les investissements qui devront être réalisés en 2010, il est proposé une augmentation des taux de 5 %. Celle-ci aura un impact d'environ 40 000 euros sur les recettes de la commune ce qui représente une augmentation des impôts d'environ 40 euros pour une habitation moyenne (hors évolution des bases).

	Taux 2009	Proposition Taux 2010	Bases 2010	Produit attendu
Taxe Foncière Bâtie	21,57%	22,65%	2 378 000	538 581,33
Taxe foncière Non Bâtie	28,43%	29,85%	75 900	22 657,29
Taxe d'Habitation	9,58%	10,06%	3 564 000	358 502,76

(Allocations compensatrices 2010 : 36 548€)

Vote à l'unanimité

VII) **Budget COMMUNE : vote des subventions communales 2010 aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer pour un total de 138933,80 € les subventions aux associations suivantes :

Associations		Montant	VOTE			
			Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote
Amicale du 3 ^{ème} âge		500,00	18			
Asti 14		100,00	18			
Asso.France Palestine Solidarité		500,00	18			
Ateliers du Temps Libre		500,00	18			
Badminton		200,00	18			
BTP-CFA Rouen		80,00	18			
Bibliothèque pour tous		1500,00	18			
CIFA-TP Saint-Paterne		40,00	18			
Chambre des métiers du Calvados		209,40	18			
Coopérative Ecole Maternelle		2534,40	18			
Coopérative Ecole Primaire		3559,00	18			
Chœur Grenadine		200,00	18			
Comité d'Organis.Courants de la liberté		100,00	18			
Gymnastique Volontaire		1500,00	18			
Hippocampe club de plongée		500,00	18			
Karaté Club		300,00	18			
La Galetière		500,00	18			
La rustine		226,00	17			1
Les amis de l'orgue		1000,00	18			
Les Chemins de la Côte de Nacre		100,00	18			
Les petits lions		200,00	18			
Lion Kiebingen		1900,00	18			
Lion Solidarité		500,00	18			
Maison familiale de Vimoutiers		40,00	18			
Maison familiale rurale Balleroy		40,00	18			
Office du tourisme		95000,00	15			3
Olympique Lion-sur-mer		5305,00	17			1
Ranville Judo Club		500,00	18			
Souvenir français		100,00	18			
Tennis Lion-sur-mer		1500,00	18			
Tennis de Table		3000,00	18			
Union des Commerçants et Artisans		500,00	18			
Yoga		100,00	18			
Société de chasse St Hubert		100,00	16	2		
*Subventions déjà versées						
Office du tourisme, par délib.du 21/12/09	15 000					
Assoc.Haïti , par délib.du 01/02/10	1 000					

VIII) Budget COMMUNE : vote du Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget présenté pour l'année 2010 qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes des deux sections :

- Section de Fonctionnement : 2 274 817,00 Euros
- Section d'Investissement : 935 394,28 Euros

IX) Budget COMMUNE : mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, l'ouverture des postes budgétaires faisant l'objet des modifications du tableau des effectifs détaillé ci-après et leur financement à compter de la date de la nomination des agents par l'autorité territoriale.

Grades ou emplois	Catégories	Postes budgétaires au 31/12/2009	Modification Tableau des effectifs	Postes budgétaires au 01/01/2010	Postes pourvus au 01/01/2010	dont TNC
Filière administrative						
. Attaché	A	1	0	1	1	0
. Rédacteur principal	B	1	-1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0
. Adjoint administratif 1ère classe	C	1	+1	2	2	0
. Adjoint Administratif 2è classe	C	3	-1	2	2	0
TOTAL		6	-1	5	5	0
Filière Police Municipale						
. Brigadier	C	1	0	1	1	0
. Policier municipal	C	0	0	0	0	0
TOTAL		1	0	1	1	0
Filière technique						
Contrôleur des travaux	B	1	0	1	1	0
. Adjoint technique Principal 1è classe	C	3	0	3	3	0
Adjoint technique principal 2è classe	C	0	0	0	0	0
. Adjoint technique 2è classe	C	14	0	14	14	1
TOTAL		18	0	18	18	1
Filière Animation						
Adjoint d'animation 1ère classe	C	1	0	1	1	0
. Adjoint d'animation 2è classe	C	2	0	2	2	1
TOTAL		3	0	3	3	1
Filière Sanitaire et Sociale						
ASTEM 1ère classe	C	0	+3	3	3	0
ATSEM 2è classe	C	3	-3	0	0	0
TOTAL		3	0	3	3	0
Filière Sportive						
Educateur des APS Hors Classe	B	1	0	1	1	0
TOTAL		1	0	1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		32	-1	31	31	2

X) Budget EAU : Approbation du compte administratif 2009

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Maire, le Compte administratif 2009 :

Dépenses de fonctionnement : 7 049,30 Euros

Recettes de fonctionnement : 5 923,01 Euros

Soit un déficit de fonctionnement : 1 126,29 Euros

Dépenses d'Investissement : 6 359,83 Euros

Recettes d'investissement : 6 351,36 Euros
Soit un déficit d'Investissement : 8,47 Euros

XI) Budget EAU : Approbation du compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal constate sa conformité au Compte administratif et l'adopte à l'unanimité.

XII) Budget EAU : affectation des résultats 2009

Suite à l'adoption du compte administratif 2009, il a été constaté le résultat de clôture présenté ci-dessous. Il s'agit par cette délibération de les intégrer dans le cadre du budget de l'année 2010.

	Résultats 2009	Affectation au BP 2010
Exploitation	- 1 126.29€ €	Chapitre 002 en dépenses de fonctionnement
Investissement	- 3 950.66 €	Chapitre 001 en dépenses d'investissement

XIII) Budget EAU : vote du budget primitif 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget présenté pour l'année 2010 qui s'équilibre entre les dépenses et les recettes des deux sections :

- Section de Fonctionnement : 22 054,29 Euros
- Section d'Investissement : 10 828,00 Euros

Départ de Madame Denise LETUPPE, conseillère municipale à 19h15

XIV) Participation communale aux frais de transport du voyage annuel des élèves de l'école privée

Monsieur le Maire décide de retirer ce point à l'ordre du jour le temps d'avoir un peu plus d'éléments sur la mise en place d'une éventuelle convention.

XV) Création d'un emploi occasionnel pour le service de restauration scolaire à compter du 1^{er} avril 2010

Pour permettre la mise en place d'un deuxième service à la cantine au vu du nombre d'inscrits actuels (environ 150 enfants/jour), le Conseil doit autoriser la création d'un poste occasionnel d'adjoint technique 2^e classe, rémunéré à 6h00/35h00, sur la base du premier échelon de ce cadre d'emploi plus 10% de congés payés du 1^{er} avril au 2 juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

XVI) Convention simplifiée de la formation professionnelle continue avec l'UFCV - CAEN

La mairie souhaite conclure une convention avec l'UFCV – CAEN portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue pour accueillir Mademoiselle Virginie DELARUE, agent en contrat d'accompagnement à l'emploi, dans le cadre du service enfance jeunesse (garderie/CLSH). L'action de formation est la suivante : Formation générale BAFA.

En contrepartie, la commune prend à sa charge les frais qui sont de 476€.

Vote à l'unanimité.

XVII) Renouvellement du bail commercial pour les locaux du bureau de poste

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial pour les locaux du bureau de poste aux conditions suivantes :

Date de prise d'effet : 1^{er} juillet 2010
Durée : 9 années consécutives
Montant du loyer : 13 752,08€ HT/an
Indexation : indice national du coût de la construction
Dépôt de garantie : aucun

XVIII) Institution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture pour un adjoint technique 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 1997-1223 et l'arrêté du 26 décembre 1997) l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour les montants moyens aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Grade	Nombre d'agents bénéficiaires	Fonctions ou service	Montant moyen annuel de référence
Technique	Adjoint technique 2 ^e classe	1	Ouverture et fermeture du parc municipal/Gestion des toilettes publiques	1 143,37€ au 01/01/2009

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3.
Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.
Crédits budgétaires : les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

XIX) Attribution de deux nouvelles adresses postales sur la commune de LION SUR MER

Un nouvel ensemble immobilier « Les Balnaïdes » a été réalisé sur le boulevard Maritime à LION SUR MER. Il est proposé de créer l'adresse suivante pour cet immeuble : 3, boulevard maritime.

Suite à une mise à jour du cadastre, il s'agit de remplacer l'adresse de la parcelle AA496 « 1, rue des écoles » par « 37, boulevard Paul Doumer ».

XX) Approbation de la convention relative aux travaux des communes sur le domaine public routier départemental avec le Conseil général du Calvados concernant l'aménagement de la place Georges Clémenceau

Suite à la réunion du 30 juillet 2009, le conseil général du Calvados a transmis la convention autorisant la commune à réaliser les travaux d'aménagement d'une section d'une centaine de mètres sur la route départementale 60B.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement des travaux concernant le domaine public départemental et que la commune envisage de réaliser. Ces travaux ont pour but et consistent en l'aménagement urbain d'une section d'environ 100 mètres sur la RD60B. Le département autorise la commune à réaliser des travaux sur son domaine public.

La commune finance l'ensemble des ouvrages estimés au total à environ 100 000€ HT. Le département confie à la commune la réfection et la réalisation de la chaussée départementale, travaux estimés à 13 930,50€ HT. Le département accepte de verser à la commune une participation financière de 13 930€ arrondi correspondant à la somme de la part départementale des travaux.

Vu le projet et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Conseil général du Calvados.

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 20h25

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

SIGNATURES

<u>M.GILLES</u>	<u>M. GOUVENAUX</u>	<u>M.CENARD</u>	<u>Mme BEAUNIEUX</u>
<u>Mme MARIE M.C</u>	<u>M.LESIEUX</u>	<u>Mme AUFFRAY</u>	<u>Mme FAELCHLIN</u>
<u>M. HEAUME</u>	<u>M.CHAPELIERE</u>	<u>M.ALLIET</u>	<u>M.LAMY</u>
<u>Mme LETUPPE</u>	<u>M.LOSAY</u>	<u>Mme MARIE E.</u>	<u>Mme ROSALIE</u>
<u>M.MARCO</u>	<u>M.SCHOPP</u>	<u>Mme VAUTIER</u>	